

REQUÊTE DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUE ET EVÊQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
AUX TROIS BRANCHES DE LA LÉGISLATURE PROVINCIALE.

La requête des Archevêque et Evêques de la province de Québec expose humblement :

Que, en l'année 1852, Sa Majesté la Reine accorda gracieusement aux directeurs du séminaire de Québec des lettres patentes pour l'érection d'une université avec les droits et les privilèges les plus amples ;

Que, en vertu de ces lettres patentes, le séminaire de Québec fonda une université sous les noms et titre d' « Université Laval », et que, depuis, un grand nombre d'élèves n'ont cessé de venir puiser l'enseignement dans les cours donnés par les diverses facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts ;

Que la charte royale de l'Université Laval a été accordée principalement pour donner l'enseignement professionnel aux étudiants catholiques de toute la province de Québec ;

Que l'expérience a prouvé qu'il est bien difficile de réunir à Québec tous les étudiants catholiques de la province.

Que, pour ces considérations, les Archevêque et Evêques de la province de Québec prient humblement votre honorable Conseil de recevoir favorablement la requête du recteur et des membres de l'Université Laval qui, pour se conformer au désir exprimé par le Saint-Siège, demandent qu'il leur soit permis de multiplier leurs chaires d'enseignement dans les limites de la province de Québec, si besoin il y a, et de passer une loi à cet effet.

Et vos requérants ne cesseront de prier.

(Signé) † E. A., Archevêque de Québec.
† JEAN, Evêque de Saint-Germain de Rimouski.
† ED. CUS., Evêque de Montréal.
† L. Z., Evêque de Saint-Hyacinthe.
† ANTOINE, Evêque de Sherbrooke.
† J. THS., Evêque d'Ottawa.
† Dominique, Evêque de Chicoutimi.